

États financiers consolidés de

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Exercice clos le 31 mars 2024

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2024

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers consolidés	
Bilan consolidé	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution de l'actif net	3
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés	6 - 36



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des gouverneurs de l'Hôpital d'Ottawa et au ministère de la Santé de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Hôpital d'Ottawa (l'« Hôpital ») qui comprennent :

- le bilan consolidé au 31 mars 2024;
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Hôpital au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation consolidés, de l'évolution de son actif, des gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Hôpital conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel », à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Page 3

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Hôpital à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Page 4

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG s.n.c. / s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 7 juin 2024

L'HÔPITAL D'OTTAWA

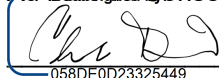
Bilan consolidé

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse et équivalents (note 3)	185 703 \$	155 331 \$
Encaisse affectée (note 4)	24 536	20 908
Placements de portefeuille (note 5)	2 890	2 472
Placements à court terme (note 5)	106 941	87 034
Débiteurs (note 6 a))	158 450	171 551
Stocks	27 749	27 160
Frais payés d'avance	24 982	21 964
	531 251	486 420
Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles (note 6 b))	1 594	2 374
Actifs détenus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	318 539	127 324
Immobilisations corporelles (note 8)	1 056 097	944 167
Fonds détenus en fiducie (note 10)	13 656	16 648
Actif dérivé (note 12)	5 146	3 895
	1 926 283 \$	1 580 828 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	505 627 \$	440 365 \$
Apports reportés (note 11)	59 268	76 315
Tranche de la dette à long terme échéant dans moins d'un an (note 12)	11 274	13 214
	576 169	529 894
Dette à long terme (note 12)	359 280	108 467
Avantages sociaux futurs (note 13)	75 822	73 299
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 14)	648 545	623 704
Fonds détenus en fiducie (note 10)	13 656	16 648
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	147 957	125 303
	1 821 429	1 477 315
Actif net (insuffisance) :		
Investi en immobilisations corporelles (note 15 a))	149 791	139 001
Non affecté – actif (insuffisance)	(50 083)	(39 383)
	99 708	99 618
Gains de réévaluation cumulés	5 146	3 895
	104 854	103 513
Engagements, éventualités et garanties (note 19)		
	1 926 283 \$	1 580 828 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

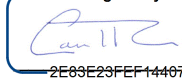
Au nom du Conseil,



058DE0D23325449...

, président du Conseil

DocuSigned by:



2E83E23FEF14407...

, président-directeur général

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Revenus		
Fonds publics	1 484 140 \$	1 369 024 \$
Soins aux patients	208 264	177 358
Sommes recouvrées et autres	145 986	121 298
Chambres à supplément	13 469	10 193
Services commercialisés	72 995	76 007
Produits de placement	7 797	4 853
Amortissement des apports reportés afférents à l'équipement (note 14)	19 410	14 783
	<u>1 952 061</u>	<u>1 773 516</u>
Dépenses		
Salaires et traitements	877 561	793 658
Avantages sociaux	223 356	208 255
Fournitures et autres	436 504	389 034
Médicaments	156 388	132 280
Fournitures médicales et chirurgicales	146 211	137 592
Rémunérations du personnel médical	93 473	88 606
Amortissement de l'équipement	51 257	46 335
Intérêts	3 351	3 888
	<u>1 988 101</u>	<u>1 799 648</u>
Insuffisance des revenus sur les dépenses, avant les éléments ci-dessous	(36 040)	(26 132)
Revenus du stationnement	25 546	20 860
Dépenses du stationnement	(7 614)	(5 588)
Amortissement des apports reportés afférents aux bâtiments (note 14)	25 876	27 043
Amortissement des bâtiments et amélioration et entretien des terrains	(47 426)	(45 218)
Insuffisance des revenus sur les dépenses, avant les éléments non récurrents	(39 658)	(29 035)
Remboursement des coûts liés au projet de loi 124, exercice précédent (note 19 i))	38 598	–
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(1 060)\$	(29 035)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023
(en milliers de dollars)

	Investi en immobilisations corporelles	Non affectés	2024 Total	2023 Total
Actifs nets (insuffisance), au début de l'exercice	139 001 \$	(39 383)\$	99 618 \$	120 002 \$
Insuffisance des revenus sur les dépenses	–	(1 060)	(1 060)	(29 035)
Variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles (note 15 b))	9 640	(9 640)	–	–
Contribution pour le terrain (note 8 b))	1 150	–	1 150	8 651
Solde à la fin de l'exercice	149 791 \$	(50 083)\$	99 708 \$	99 618 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État consolidé des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	3 895 \$	981 \$
Gains non réalisés sur : Instruments dérivés (note 12)	1 251	2 914
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	5 146 \$	3 895 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(1 060)\$	(29 035)\$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	98 823	91 874
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 14)	(45 286)	(41 826)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	—	565
Augmentation nette des avantages sociaux futurs (note 13)	2 523	2 644
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 16)	57 709	67 787
	112 709	92 009
Activités de financement :		
Produits de l'émission de titres de créance à long terme (note 12)	274 587	7 500
Remboursement de la dette à long terme	(25 714)	(12 992)
	248 873	(5 492)
Activités d'investissement		
Diminution (augmentation) nette de l'encaisse affectée	(3 628)	3 633
Augmentation des placements	(20 325)	(86 706)
	(23 953)	(83 073)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(188 099)	(118 961)
Apports reportés reçus afférents aux immobilisations corporelles (note 14)	70 127	52 144
Contribution pour le terrain (note 8 b))	1 150	8 651
Diminution nette des subventions à recevoir (note 6)	780	780
Diminution (augmentation) nette des placements détenus pour acquisition d'immobilisations corporelles	(191 215)	8 400
	(307 257)	(48 986)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse durant l'exercice	30 372	(45 542)
Encaisse au début de l'exercice	155 331	200 873
Encaisse à la fin de l'exercice	185 703 \$	155 331 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

L'Hôpital d'Ottawa (l'« Hôpital ») est un centre universitaire des sciences de la santé qui fournit principalement des services de soins de santé aux résidents du réseau local d'intégration des services de santé de Champlain. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, est exonéré d'impôts.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but non lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Mode de présentation

Ces états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs et opérations de l'Hôpital. L'Hôpital consolide les activités financières des entités contrôlées qui fournissent des services cliniques.

Ces états financiers consolidés incluent les actifs, passifs et opérations de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, une entité contrôlée. L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa offre des soins cardiovasculaires aux patients de l'Hôpital d'Ottawa. L'entente de fonctionnement entre l'Hôpital et l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa stipule que le soutien clinique et administratif est fourni à la juste valeur marchande et que les locaux utilisés sont fournis à titre gratuit par l'Hôpital. Constitué sous le régime des lois de l'Ontario, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, est exonéré d'impôts.

Ces états financiers consolidés n'incluent pas les actifs, passifs et opérations de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa ou de l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa, deux entités contrôlées, ni ceux des entités suivantes dans lesquelles l'Hôpital détient un intérêt économique : la Fondation de l'Hôpital d'Ottawa, l'Institut de recherche en santé d'Ottawa, l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, ses entités auxiliaires, Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc., et Services d'approvisionnement de santé Champlain. L'information financière condensée de la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa et de l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa est présentée à la note 18.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des revenus

L'Hôpital applique la méthode du report pour la constatation des apports relatifs aux organismes sans but lucratif.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et de son règlement, l'Hôpital reçoit son financement principalement de la province de l'Ontario, par l'entremise des mécanismes budgétaires établis par le ministère de la Santé de l'Ontario. Les subventions de fonctionnement sont constatées en revenus dans la période à laquelle elles s'appliquent. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une subvention vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

L'Hôpital reçoit du financement au titre du fonctionnement dans le cadre de certains programmes du ministère de la Santé de l'Ontario. Le montant final des revenus d'exploitation constatés ne peut être déterminé avant que le ministère de la Santé de l'Ontario examine les rapports financiers et statistiques pour l'exercice. Tout ajustement découlant de l'examen du ministère de la Santé de l'Ontario est constaté dans la période où l'ajustement est effectué.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés comme revenus lorsque les conditions d'affectation sont remplies. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis par imputation aux revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux égal à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les produits provenant de services aux patients, de chambres à supplément, de services commercialisés et d'autres services sont comptabilisés lorsque les biens sont vendus ou que les services sont rendus.

Les revenus de placements comptabilisés dans l'état des résultats comprennent les intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisés, déduction faite des frais connexes. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

c) Apports reçus sous forme de services

Un nombre important de bénévoles consacre de nombreuses heures de travail à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et du coût de remplacement, moins une provision pour stocks désuets ou inutilisables. Le coût de remplacement est le coût estimatif du réapprovisionnement des stocks aux prix courants du marché.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Hôpital se composent de la trésorerie, de l'encaisse affectée, des placements à court terme, des débiteurs, des subventions à recevoir pour immobilisations corporelles, actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles, des passifs dérivés, des charges à payer, des fonds détenus en fiducie et de la dette à long terme.

Les instruments financiers de l'Hôpital sont évalués comme suit :

Encaisse	coût
Équivalents de l'encaisse	coût amortis
Encaisse affectée	coût
Placements de portefeuille	juste valeur
Placements à court terme	coût amortis
Débiteurs	coût
Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles	coût amortis
Actifs détenus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	coût amortis
Passif dérivé	juste valeur
Fonds détenus en fiducie	coût
Créditeurs et charges à payer	coût
Dette à long terme	coût amortis

Les variations non réalisées de la juste valeur du passif dérivé sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation. Quand un instrument financier est décomptabilisé, les gains et les pertes non réalisés qui étaient comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation font l'objet d'une reprise et sont passés en résultats. Les variations non réalisées de la juste valeur des actifs financiers détenus en fiducie et des actifs affectés aux achats d'immobilisations sont comptabilisées dans le passif correspondant.

Les instruments financiers sont ajustés des coûts de transaction encourus sur les coûts d'acquisition et de financement, lesquels sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers non dérivés font tous les ans l'objet d'un test de dépréciation. Lorsqu'une moins-value est jugée durable, le montant de la perte est passé en résultat et, le cas échéant, le gain ou la perte non réalisé(e) est renversé de l'état des gains et pertes de réévaluation.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises, autres que le matériel léger, sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimative à la date de l'apport. Les remplacements de matériel léger sont passés en charges au cours de l'exercice. Les immobilisations en cours comprennent les coûts de construction et de développement et les intérêts capitalisés pendant la période de construction. Les immobilisations acquises par contrat de location-acquisition sont d'abord comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de location minimums futurs, puis amorties sur leur durée de vie estimative.

Les immobilisations corporelles sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Hôpital d'offrir des services, sa valeur comptable est dévaluée et ramenée à sa valeur résiduelle.

Le terrain n'est pas amorti compte tenu de sa durée de vie infinie. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative aux taux suivants :

Aménagement des terrains	5 à 25 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus extension prévue de l'option de renouvellement
Bâtiments et améliorations	20 à 50 ans
Matériel de service d'immeubles	5 à 25 ans
Système d'information sur la santé	15 ans
Matériel principal	5 à 20 ans
Logiciels et infrastructure de réseau	5 à 10 ans

g) Fonds détenus en fiducie

L'Hôpital détient des ressources et fait des décaissements pour le compte de divers groupes ou particuliers non apparentés. L'Hôpital n'a aucun pouvoir discrétionnaire sur ces transactions. Les ressources reçues dans le cadre des transactions visant les fonds détenus en fiducie sont constatées à titre de passif et non de produits, et les distributions ultérieures de ces ressources sont portées en diminution du passif et non des charges.

h) Régimes d'avantages sociaux

L'Hôpital offre un régime de retraite à prestations déterminées ainsi que d'autres avantages sociaux futurs à la quasi-totalité de ses employés retraités et actifs. Ces avantages comprennent une assurance-vie et des prestations de soins de santé.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Régimes d'avantages sociaux (suite)

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires à l'acquisition des avantages. Le coût des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé. L'évaluation actuarielle la plus récente a eu lieu le 31 mars 2022 et a été extrapolée pour 2023 et 2024. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu le 31 mars 2025.

Les ajustements découlant des modifications apportées aux régimes, y compris les coûts des prestations au titre des services passés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les modifications de régime ont lieu. Les gains et pertes actuarielles sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs.

La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime d'avantages sociaux des employés est de 12,0 ans (12,0 ans en 2023).

L'Hôpital est membre du Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario, régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées.

i) Utilisation d'estimations

La préparation de ces états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants déclarés de produits et charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues périodiquement et, lorsque des corrections sont nécessaires, elles sont déclarées dans la période où elles sont connues. Les estimations importantes utilisées pour la préparation de ces états financiers consolidés comprennent les hypothèses qui sous-tendent le calcul du passif au titre des avantages sociaux futurs, l'évaluation de l'actif dérivé et le passif couru au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque, à la date des états financiers, tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Un passif au titre de l'enlèvement de l'amiante dans plusieurs bâtiments appartenant à l'Hôpital a été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à la fermeture de l'emplacement et aux activités postérieures à la fermeture. Un passif au titre de l'enlèvement des réservoirs de stockage de carburant et d'un système de traitement des eaux souterraines a également été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à cet enlèvement, qui dépendent de la taille et de la catégorie de combustible du réservoir. Selon la méthode modifiée de rétroaction, les hypothèses utilisées lors de la comptabilisation initiale sont celles de la date d'adoption de la norme. Les hypothèses utilisées dans les calculs ultérieurs sont révisées annuellement au besoin.

La portion capitalisée du passif lié à la mise hors service d'immobilisations est amortie sur la durée de l'actif sous-jacent, comme il est indiqué à la note 1 f).

2. Mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable

SP 3400, *Revenus*

Le 1^{er} avril 2023, l'Hôpital a adopté la norme comptable canadienne suivante pour le secteur public : SP 3400, *Revenus*. Cette nouvelle norme énonce les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et à la divulgation des opérations touchant aux produits. Cette norme a été adoptée de façon prospective à compter de la date d'adoption. L'Hôpital n'a pas eu à apporter d'ajustements particuliers dans les présents états financiers découlant de l'adoption de cette norme.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse disponible, l'encaisse détenue auprès des banques et les dépôts à terme qui peuvent être liquidés sur demande. Ces éléments sont très liquides, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et ont une échéance à court terme de trois mois ou moins. Ils rapportent des intérêts au taux préférentiel moyen pondéré de 1,64 % (taux préférentiel de 2023 - 1,72 %).

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a gagné des intérêts de 6 006 \$ (4 138 \$ en 2023) sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ce montant a été comptabilisé à titre de revenu de placement dans l'état consolidé des résultats.

4. Encaisse affectée

L'encaisse affectée se compose de soldes affectés aux fins suivantes :

	2024	2023
Fond de défense du HIROC (note 19 b))	13 041 \$	12 761 \$
Avantages sociaux des employés autoassurés	7 224	7 813
Intérêts courus sur les obligations, mais non dus	3 820	–
Autres	451	334
	24 536 \$	20 908 \$

5. Placements

Les placements sont constitués des éléments suivants :

	2024	2023	2024 Taux d'intérêt moyen pondéré	2023
<i>Placements de portefeuille</i>				
Titres de participation canadiens	2 890 \$	2 472 \$	–	–
Placements à court terme				
Certificats de placement garanti à taux fixes	106 941	87 034	6,09 %	5,77 %
	109 831 \$	89 506 \$		

Les titres de participation sont évalués à leur juste valeur et leur coût historique est de néant \$ (néant \$ en 2023), car ils ont été reçus sous forme de dons.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

Les certificats de placement garanti (CPG) à taux d'intérêt fixes sont des CPG à taux fixe, dont l'échéance résiduelle est inférieure à un an et qui ne peuvent être liquidés sur demande.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a généré des revenus d'intérêts de 4 644 \$ (1 968 \$ en 2023) sur des placements qui ont été comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats.

6. Débiteurs et subventions à recevoir pour immobilisations corporelles

a) Débiteurs

	2024	2023
Sommes à recevoir des patients	54 576 \$	48 464 \$
Ministère de la Santé de l'Ontario	59 711	85 001
Débiteur sur remise de taxe de vente	14 818	8 486
Institut de recherche en santé d'Ottawa (note 18 d))	8 335	2 266
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 18 e))	–	1 768
Équipe universitaire de santé familiale (note 18 b))	378	323
Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (note 18 c))	2 369	2 778
Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (note 18 a))	753	1 642
Centre des sciences de la santé d'Ottawa (note 19 f))	208	107
Sociétés auxiliaires et Association (note 18 f))	92	71
Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa (note 18 i) i))	7 174	103
Autres	30 488	35 273
	178 902	186 282
Moins : provision pour créances douteuses	(20 452)	(14 731)
	158 450 \$	171 551 \$

La provision pour créances douteuses est liée aux débiteurs des patients et est basée sur l'expérience passée de comptes similaires. L'allocation pour l'année en cours comprend les montants associés aux parties liées.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

6. Débiteurs et subventions à recevoir pour immobilisations corporelles (suite)

b) Subventions à recevoir pour immobilisations corporelles

Les subventions à recevoir pour immobilisations corporelles se rapportent à des subventions affectées à des acquisitions ou des projets qui ont été approuvés par le bailleur de fonds et sont exigibles par l'Hôpital à la fin de l'exercice. Les fonds sont classés comme étant à long terme, car les sommes connexes ne devraient être encaissées dans l'année à venir. Ces montants ont aussi été inclus dans les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

	2024	2023
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (note 18 e))	1 594 \$	2 374 \$

7. Actifs affectés pour acquisitions d'immobilisations corporelles

Les actifs affectés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles se composent d'un montant de 69 940 \$ (65 522 \$ en 2023) se rapportant au financement reçu et affecté dans le but d'acquisitions d'immobilisations corporelles et d'un montant de revenus de stationnement de 57 789 \$ (61 802 \$ en 2023) qui avait été affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles par l'Hôpital, ainsi que d'une somme de 190 810 \$ (néant \$ en 2023) se rapportant au produit des obligations inutilisé et affecté à l'aménagement du nouveau campus (ANC).

Les fonds sont détenus dans le compte de l'Hôpital et investis dans des certificats de placement garanti (CPG) dont l'échéance est de 799 jours ou moins à compter de la date d'acquisition. Les fonds sont classés comme étant à long terme, car les sorties de trésorerie connexes ne devraient pas avoir lieu dans un délai d'un an.

Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait un montant à recevoir supplémentaire de 316 \$ (3 667 \$ en 2023) affecté aux achats d'immobilisations.

	2024	2023	2024	2023
			Taux d'intérêt moyen pondéré	
Actifs affectés aux immobilisations	2024	2023		
Encaisse et équivalents de l'encaisse	42 680 \$	39 744 \$	Taux préférentiel -1,6 %	Taux préférentiel -1,6 %
Certificats de placement garanti à taux fixe	27 260	25 778	6,02 %	5,45 %
Total	69 940 \$	65 522 \$		

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

7. Actifs affectés pour acquisitions d'immobilisations corporelles (suite)

Revenu net de stationnement affecté	2024	2023	2024	2023
			Taux d'intérêt moyen pondéré	
Encaisse et équivalents de l'encaisse	57 789 \$	28 294 \$	Taux préférentiel -1,6 %	Taux préférentiel -1,14 %
Certificats de placements garantis à taux fixe	–	33 508	–	5,19 %
Total	57 789 \$	61 802 \$		

Actifs affectés à l'ANC	2024	2023	2024	2023
			Taux d'intérêt moyen pondéré	
Encaisse et équivalents de l'encaisse	9 390 \$	– \$	Taux préférentiel -1,35 %	–
Certificats de placements garantis à taux fixe	181 420	–	6,36 %	–
Total	190 810 \$	– \$		

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a généré des intérêts de 3 299 \$ (2 016 \$ en 2023) sur les actifs grevés d'affectations externes pour les achats d'immobilisations et un revenu net d'intérêts de 3 051 \$ (néant \$ en 2023) sur les actifs affectés à l'ANC, conformément à la feuille de modalités sous-jacente des obligations. Cet intérêt doit être reporté jusqu'à ce que les ressources en trésorerie qui constituaient le principal ayant généré l'intérêt soient utilisées pour acheter des immobilisations telles que spécifiées des actifs affectés. À ce moment-là, les intérêts seront amortis en produits selon la méthode linéaire à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

De plus, un montant de 4 053 \$ (2 957 \$ en 2023) a été gagné à titre de revenu d'intérêts sur les revenus nets de stationnement grevés d'affectations d'origine interne qui a été comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

8. Immobilisations corporelles

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2024 Valeur comptable nette	2023 Valeur comptable nette
Terrains	44 387 \$	– \$	44 387 \$	42 796 \$
Aménagement des terrains	5 336	5 336	–	–
Améliorations locatives	326	310	16	11
Bâtiments	1 172 869	642 202	530 667	524 757
Matériel de service d'immeubles	229 980	171 695	58 285	57 466
Système d'information sur la santé	148 152	50 574	97 578	107 403
Matériel principal	734 425	605 184	129 241	121 761
Logiciels et infrastructure de réseau	1 809	1 522	287	392
Immobilisations en cours	195 636	–	195 636	89 581
	2 532 920 \$	1 476 823 \$	1 056 097 \$	944 167 \$

a) Coût et l'amortissement cumulé

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles au 31 mars 2023 s'élevaient à 2 331 320 \$ et à 1 387 153 \$, respectivement.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, l'Hôpital a cédé du matériel qui avait un coût de 8 882 \$ (751 \$ en 2023) et un amortissement cumulé de 4 977 \$ (186 \$ en 2023) en retour d'une somme de néant \$ (néant \$ en 2023), ce qui a entraîné une perte de 3 905 \$ (565 \$ en 2023). L'Hôpital a également comptabilisé des subventions totalisant 8 878 \$ (néant \$ en 2023) et annulé l'amortissement cumulé d'un montant de 4 973 \$ (186 \$ en 2023), ce qui a donné lieu à un gain compensatoire de 3 905 \$ (néant \$ en 2023).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, l'Hôpital a majoré de 22 654 \$ ses estimations du coût des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour tenir compte du taux d'augmentation de l'inflation de 14,05 % depuis la dernière estimation et du taux d'indexation de 3,66 % des indices de prix de la construction de bâtiments au titre de l'enlèvement de l'amiante au dans l'année en cours. De ce montant, 22 383 \$ ont été comptabilisés à titre d'ajout aux bâtiments et seront amortis sur la durée de vie utile restante du bâtiment respectif, et 271 \$ ont été comptabilisés à titre de diminution de l'amortissement cumulé des bâtiments dans le cas des immobilisations entièrement amorties.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

8. Immobilisations corporelles (suite)

b) Apport en terrains pour l'aménagement du nouveau campus

Les terrains comprennent un apport du gouvernement du Canada en 2019 dont la juste valeur, à la date de l'apport, est estimée à 32 600 \$. Le mécanisme de l'apport consiste en un bail de 99 ans entre le gouvernement et l'Hôpital, qui prévoit un loyer annuel d'un dollar à condition que le terrain serve à la construction et l'exploitation du nouveau campus hospitalier. Les terrains comprennent également les coûts d'assainissement de 10 242 \$ engagés (8 651 \$ en 2023) dans le cadre du projet d'ANC.

9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations de l'Hôpital liées à la mise hors service d'immobilisations sont constituées de :

	2024	2023
Réservoirs de stockage de carburant et système de traitement des eaux souterraines	1 571 \$	1 571 \$
Enlèvement de l'amiante	146 386	123 732
	147 957 \$	125 303 \$

a) Obligation relative à l'amiante :

L'Hôpital possède et exploite plusieurs bâtiments dont on sait qu'ils contiennent de l'amiante, ce qui représente un danger pour la santé lorsque le bâtiment sera démolé et il existe une obligation juridique de l'enlever. À la suite de l'adoption du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'Hôpital a comptabilisé une obligation relative à l'enlèvement de l'amiante et à l'entretien postérieur à l'enlèvement dans ces bâtiments, estimée au 1^{er} avril 2022. Les bâtiments comprennent les biens entièrement amortis et non entièrement amortis. Les bâtiments avaient une durée de vie utile estimée entre 20 et 50 ans lorsqu'ils ont été achetés entre 1924 et 1988. Il reste donc de 7 à 8 ans sur les bâtiments non entièrement amortis. Le moment des activités d'entretien postérieures à la fermeture ne peut être estimé à l'heure actuelle de manière raisonnable, de sorte qu'aucune actualisation n'a été appliquée au passif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, l'Hôpital a majoré de 22 654 \$ ses estimations du coût des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour tenir compte du taux d'augmentation de l'inflation de 14,05 % depuis la dernière estimation et du taux d'indexation de 3,66 % des indices de prix de la construction de bâtiments au titre de l'enlèvement de l'amiante au dans l'année en cours.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

- b) Obligation liée aux réservoirs de stockage de carburant et au système de traitement des eaux souterraines

L'Hôpital est propriétaire de réservoirs de stockage de carburant et d'un système de traitement des eaux souterraines qui représentent un danger pour l'environnement lors de leur retrait et de leur déclassement, et il existe des obligations juridiques quant à la façon dont ils doivent être retirés. Le matériel de service d'immeubles avait une durée d'utilité prévue de 15 à 20 ans lorsqu'il a été acheté entre 1999 et 2021, dont il reste 1 à 19 ans. Le moment des activités d'entretien postérieures à la fermeture ne peut être estimé à l'heure actuelle de manière raisonnable, de sorte qu'aucune actualisation n'a été appliquée au passif.

10. Fonds détenus en fiducie

Les fonds détenus en fiducie sont détenus par la banque de l'Hôpital et représentent le solde global des fonds détenus en fiducie à l'intention de tierces parties.

11. Produits reportés

Les produits reportés représentent les subventions non dépensées à des fins de fonctionnement et les fonds affectés à des projets spéciaux qui ont été reçus et se rapportent à un exercice subséquent. Le solde des produits reportés se compose des éléments suivants :

	2024	2023
Ministère de la Santé de l'Ontario	38 144 \$	57 322 \$
Projets spéciaux	21 124	18 993
	59 268 \$	76 315 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

11. Produits reportés (suite)

Les variations du solde des produits reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	76 315 \$	67 891 \$
Montants reçus au cours de l'année :		
Ministère de la Santé de l'Ontario	16 714	21 178
Projets spéciaux	5 710	2 310
Montants constatés en produits au cours de l'année	(26 561)	(7 612)
Montant reclassé dans les comptes fournisseurs	(12 016)	(2 472)
Montant reclassé dans les comptes débiteurs	(894)	(4 980)
Solde à la fin de l'exercice	59 268 \$	76 315 \$

12. Dette à long terme

La dette à long terme se compose de ce qui suit :

	2024	2023
Obligation de premier rang non garanties de série A (note 12 a)), non garanties portant intérêt à 4,64 %	274 587 \$	– \$
Emprunt à terme, portant intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 0,50 %, remboursable en paiements de capital plus les intérêts de 125 \$ par mois et venant échéance le 31 octobre 2024	8 375	9 875
Emprunt à terme, portant intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 0,56 %, venant à échéance en septembre 2034 (voir la note ci-après)	82 954	103 355
Contrat de location-acquisition lié au matériel d'imagerie, remboursable en paiements mensuels de 80 \$ pour les 5 premières années et de 77,50 \$ par mois pour le reste de la durée de l'entente, expirant en mai 2028	3 560	4 312
Obligation locative liée à Système d'information sur la santé, remboursement par versements mensuels de 262 \$ à compter d'octobre 2019 et se terminant en août 2024	1 078	4 139
	370 554	121 681
Moins la tranche à moins d'un an de la dette à long terme	(11 274)	(13 214)
	359 280 \$	108 467 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

12. Dette à long terme (suite)

Les remboursements de capital annuels anticipés à effectuer relativement à la dette long terme s'établissent comme suit :

2025	11 274 \$
2026	10 243
2027	10 293
2028	10 346
2029	9 482
Années suivantes	318 916
	370 554 \$

a) Obligations de premier rang non garanties de série A

Le 14 juin 2023, l'Hôpital a émis 275 000 \$ de obligations de premier rang non garanties de série A à la valeur nominale, afin de financer la construction de la structure de stationnement et le plan des parts locales du nouveau campus Civic. Le produit en espèces des obligations est comptabilisé dans les actifs affectés aux immobilisations dans l'état de la situation financière, afin de limiter l'utilisation à la construction de la structure de stationnement et à l'élaboration du plan des parts locales du nouveau campus Civic, conformément à la feuille de modalités des obligations. Les charges d'intérêts et les produits d'intérêts sur la portion inutilisée du produit des obligations sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations. Les charges d'intérêts sur la portion utilisée du produit de l'obligation sont comptabilisées dans les immobilisations à titre de coûts de construction en cours.

Les obligations portent intérêt au taux de 4,64 % et sont payables semestriellement le 14 juin et le 14 décembre, et le principal devra être remboursé d'ici le 14 juin 2063. Au cours de l'exercice, les intérêts payés s'élevaient à 6 377 \$ (néant \$ en 2023). Des charges d'intérêts de 8 541 \$ (néant \$ en 2023) ont été comptabilisées dans les apports reportés afférents aux immobilisations, et des frais d'intérêt de 1 657 \$ (néant \$ en 2023) ont été capitalisés dans les immobilisations. Aucun produit d'intérêts ou charge d'intérêts liés aux obligations n'a été comptabilisé dans l'état des résultats.

Des coûts de transaction de 422 \$ ont été engagés à l'émission des obligations au cours de l'exercice 2024. Ces coûts sont amortis et passés en charges dans l'état des résultats sur une durée de 40 ans tout comme les obligations. L'amortissement pour l'exercice en cours était de 8 \$ (néant \$ en 2023). La valeur d'une obligation est présentée déduction faite des coûts de transaction non amortis.

Au 31 mars 2024, un produit de obligations non dépensé de 190 810 \$ (néant \$ en 2023) a été affecté à la structure de stationnement et au plan de financement des parts locales, dont 181 420 \$ sont investis dans des CPG auprès de diverses banques et 9 390 \$ sont détenus dans un compte d'épargne à intérêts élevés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

12. Dette à long terme (suite)

b) Instruments dérivés relatifs aux swaps de taux d'intérêt

L'Hôpital a conclu une entente de swap de taux d'intérêt de 15 ans d'une valeur nominale de 115 000 \$, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019. La valeur nominale s'amortit mensuellement selon un calendrier préétabli jusqu'à l'échéance, le 1^{er} septembre 2034. La valeur nominale actuelle est de 80 500 \$ (88 167 \$ en 2023). L'Hôpital devra payer un taux d'intérêt fixe de 3,14 % et profitera d'un taux d'intérêt variable qui viendra compenser le taux variable payé sur son emprunt à terme. Au 31 mars 2024, la juste valeur positive du swap de taux d'intérêt s'établissait à 4 815 \$ (juste valeur positive de 3 600 \$ en 2023). L'incidence de l'évolution de la juste valeur du swap de taux d'intérêt sur l'exercice visé se traduit par une variation de 1 215 \$ (2 677 \$ en 2023) dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

L'Hôpital a également conclu une entente de swap de taux d'intérêt de 10 ans d'une valeur nominale de 15 000 \$, entrée en vigueur le 31 octobre 2019 et qui viendra à échéance le 31 octobre 2029. L'Hôpital devra payer un taux d'intérêt fixe de 3,28 % (3,07 % en 2023) et profitera d'un taux d'intérêt variable qui viendra compenser le taux variable payé sur son emprunt à terme. Au 31 mars 2024, la juste valeur positive du swap de taux d'intérêt s'établissait à 331 \$ (295 \$ en 2023).

13. Avantages sociaux futurs

a) Régimes de soins médicaux et dentaires

L'Hôpital offre un régime à prestations déterminées qui met à la disposition de certains de ses employés des prestations complémentaires d'assurance-maladie et de soins dentaires et continue de leur offrir ces prestations après leur départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle des avantages sociaux futurs a été effectuée au 31 mars 2022.

Au 31 mars 2024 le passif associé au régime d'avantages sociaux de l'Hôpital s'établissait ainsi :

	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées	72 678 \$	69 384 \$
Gains actuariels non amortis	3 144	3 915
Passif des avantages sociaux des employés	75 822 \$	73 299 \$

Le régime de l'Hôpital n'est pas capitalisé, ce qui donne lieu à un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

13. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Régimes de soins médicaux et dentaires (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour l'estimation du calcul de l'obligation estimative de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées	3,89 %	3,89 %
Augmentation du coût des soins dentaires	3,75 %	3,75 %
Hausse du coût des soins complémentaires	5,42 %	5,75 %
Durée moyenne estimative des années de service restantes des employés actifs	12,0 ans	12,0 ans

La variation des avantages sociaux futurs comprend les éléments suivants :

	2024	2023
Coût du service courant	4 028 \$	3 868 \$
Intérêt sur les obligations au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	2 717	2 583
Amortissement des gains actuariels	(746)	(798)
Prestations versées par l'Hôpital au cours de l'exercice	(3 476)	(3 009)
	2 523 \$	2 644 \$

b) Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au régime de retraite Healthcare of Ontario Pension Plan (le « régime »). Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Le montant des cotisations versées au régime au cours de l'exercice par l'Hôpital au nom des employés s'élevait à 71 387 \$ (62 718 \$ en 2023) et il figure dans l'état consolidé des résultats.

La charge de retraite repose sur les estimations les plus probables de la direction du régime, du montant nécessaire pour donner un niveau d'assurance élevé que les avantages sociaux futurs pourront être entièrement financés par le fonds de retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif est de s'assurer que les cotisations que l'employeur verse au régime continuent de correspondre à un pourcentage stable des cotisations versées par les employés.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

13. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (suite)

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. La dernière évaluation actuarielle triennale du régime indiquait qu'il était entièrement capitalisé au 31 décembre 2023.

14. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent la fraction non amortie et la fraction inutilisée des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports afférents aux immobilisations corporelles est comptabilisé comme revenus dans l'état consolidé des résultats.

Les variations survenues dans le solde reporté de l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	623 704 \$	613 386 \$
Plus les apports reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	63 777	52 144
Plus les intérêts gagnés sur les montants reçus et reportés	6 350	–
Moins l'amortissement du matériel	(19 410)	(14 783)
Moins l'amortissement des bâtiments	(25 876)	(27 043)
Solde à la fin de l'exercice	648 545 \$	623 704 \$

Le solde non amorti et inutilisé des apports afférents aux immobilisations corporelles s'établit comme suit :

	2024	2023
Apports de capital non amortis (note 15)	578 605 \$	558 182 \$
Apports de capital inutilisés (note 6)	69 940	65 522
	648 545 \$	623 704 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

15. Investissement en immobilisations corporelles

a) L'investissement en immobilisations corporelles est calculé ainsi :

	2024	2023
Immobilisations corporelles	1 056 097 \$	944 167 \$
Montants financés par :		
Dette à long terme (note 12)	(370 554)	(121 681)
Produit des obligations inutilisé (note 7)	190 810	–
Financement de la dette nette à long terme	(179 744)	(121 681)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 14)	(578 605)	(558 182)
Passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (note 9)	(147 957)	(125 303)
	149 791 \$	139 001 \$

b) La variation nette de l'investissement en immobilisations corporelles est déterminée ainsi :

	2024	2023
Acquisition d'immobilisations corporelles	188 099 \$	118 961 \$
Montants couverts par les apports reportés	(65 709)	(48 818)
Remboursement de la dette à long terme	(248 873)	5 492
Produit des obligations inutilisé (note 7)	190 810	–
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	–	(565)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	45 286	41 826
Amortissement des immobilisations corporelles	(98 823)	(91 874)
	10 790	25 022
Montants couverts par les apports afférents aux terrains (note 8 b))	(1 150)	(8 651)
	9 640 \$	16 371 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

16. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2024	2023
Débiteurs	12 192 \$	9 524 \$
Stocks	(589)	2 020
Frais payés d'avance	(3 018)	284
Créditeurs et charges à payer	66 171	47 535
Apports reportés	(17 047)	8 424
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	57 709 \$	67 787 \$

17. Instruments financiers

a) Établissement de la juste valeur

Le système de classification suivant est utilisé pour mesurer la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur selon les catégories suivantes.

Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

L'encaisse, les placements à court terme, les actifs détenus pour acquisitions d'immobilisations corporelles et les fonds détenus en fiducie sont des justes valeurs de Niveau 1 et les dérivés sont des justes valeurs de Niveau 2.

b) Gestion des risques

L'Hôpital est exposé à divers risques financiers en raison de ses opérations et de ses avoirs en instruments financiers.

i) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. L'Hôpital encourt un risque de crédit relativement à ses débiteurs tel que divulgué à la note 5. La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses sur les débiteurs liés aux patients et autres débiteurs est suffisante, et a mis en œuvre des procédures de recouvrement afin de mitiger le risque de crédit.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

17. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

ii) Risque de liquidité

L'objectif de l'Hôpital est d'avoir assez de liquidité pour atteindre ses objectifs financiers à leur échéance. L'Hôpital gère son risque de liquidité en dressant des prévisions relatives aux flux de trésorerie découlant de ses opérations, en anticipant les activités d'investissement et de financement à venir, et en maintenant des facilités de crédit, afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières actuelles et futures.

Le risque de liquidité de l'Hôpital a augmenté au cours de l'exercice en raison de l'effet des pertes d'exploitation sur ses liquidités globales. L'Hôpital aura besoin d'un financement suffisant et opportun du ministère de la Santé pour honorer ses obligations en temps voulu et à un prix raisonnable.

iii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des conditions du marché. Les conditions du marché englobent trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les autres risques de prix.

iv) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'augmentation des intérêts débiteurs ou de réduction des intérêts créditeurs en raison de variations défavorables des taux d'intérêt. L'exposition aux taux d'intérêt de l'Hôpital découle de ses placements portant intérêt dans des CPG et de sa dette à long terme (note 5).

L'Hôpital est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne sa dette à long terme, car le taux d'intérêt est lié au taux d'acceptation bancaire. L'Hôpital a conclu un contrat de swap à terme de taux d'intérêt fixe pour atténuer le risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme (note 12). Toutefois, au 31 mars 2024, l'Hôpital avait une dette à long terme de 2 221 \$ (14 954 \$ en 2023) et 234 \$ (234 \$ en 2023) sur la tranche de la dette à long terme échéant à court terme non couverte et exposée au risque de taux d'intérêt.

v) Risque de change

L'Hôpital estime qu'il ne court pas de risques importants de change ou autres découlant de ses instruments financiers.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

17. Instruments financiers (suite)

b) Gestion des risques (suite)

Les risques financiers de l'Hôpital ont augmenté au cours de l'exercice en raison de la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation et des fluctuations du marché. La direction estime que ces risques financiers sont atténués de façon appropriée et ne posent pas de risque important pour les activités de l'Hôpital. Aucun changement important n'a été apporté aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'exercice.

18. Organismes apparentés

a) Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital exerce un contrôle sur la Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (la « Corporation »), entité exonérée d'impôt et sans capital-actions qui a été constituée en vertu des lois de l'Ontario. Cette entité fournit des habitations aux internes et aux familles des patients de l'Hôpital, des facilités de stationnement pour les patients et le personnel de l'Hôpital et administre d'autres activités commerciales.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a reçu 500 \$ (750 \$ en 2023) de la Corporation. Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait une créance auprès de la Corporation totalisant 753 \$ (1 642 \$ en 2023).

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent ainsi :

	2024	2023
Bilan		
Total de l'actif	3 711 \$	3 864 \$
Total du passif	678 \$	1 602 \$
Actif net	3 033	2 262
	3 711 \$	3 864 \$
Résultats des activités		
Total des revenus	2 554 \$	1 934 \$
Total des dépenses	1 784	1 899
Excédent des revenus sur les dépenses	770 \$	35 \$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

18. Organismes apparentés (suite)

a) Corporation de la résidence de l'Hôpital d'Ottawa (suite)

	2024	2023
Flux de trésorerie		
Exploitation	(141)\$	1 434 \$
Investissement	(387)	(437)
Flux de trésorerie de l'exercice	(528)\$	997 \$

b) L'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc.

L'Hôpital exerce un contrôle sur l'Équipe universitaire de santé familiale de l'Hôpital d'Ottawa Inc. (la « Société »), une entité exonérée d'impôt sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Société exploite un centre de soins de santé primaires qui offre des services médicaux, de santé et de soutien au grand public et mène des recherches sur la médecine familiale et les soins de santé primaires ou y participe.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni un financement supplémentaire de 447 \$ (372 \$ en 2023) à la Société. Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait une créance auprès de la Société s'élevant à 378 \$ (323 \$ en 2023).

L'actif, le passif et les résultats des activités de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars se présentent ainsi :

	2024	2023
Bilan		
Total de l'actif	918 \$	863 \$
Total du passif	918 \$	863 \$
Résultats des activités		
Total des revenus	5 279 \$	5 065 \$
Total des dépenses	5 279	5 065
Excédent des revenus sur les dépenses	– \$	– \$
Flux de trésorerie		
Exploitation	55 \$	(33)\$
Flux de trésorerie de l'exercice	55 \$	(33)\$

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

18. Organismes apparentés (suite)

c) La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital détient un intérêt économique dans La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation ») une entité exonérée d'impôt, constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Fondation a été constituée en vue de recueillir, de recevoir, de maintenir et de gérer les fonds destinés à divers programmes et projets d'investissement de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, les dons de la Fondation à l'Hôpital se sont élevés à 3 613 \$ (5 592 \$ en 2023). Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait une créance s'élevant à 2 369 \$ (2 778 \$ en 2023) auprès de la Fondation.

De plus, la Fondation a fait des dons en nature à l'Hôpital pour lesquels aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers. L'Hôpital a loué des locaux à la Fondation au coût de 70 \$ (65 \$ en 2023).

d) L'Institut de recherche de l'hôpital d'Ottawa

L'Hôpital détient un intérêt économique dans l'Institut de recherche de l'hôpital d'Ottawa (l'« Institut »), l'Institut exerce et encourage exclusivement des activités de recherche scientifique et de développement expérimental qui sont dans l'intérêt du grand public. L'Institut est un organisme exonéré d'impôt qui a été constitué en vertu des lois de l'Ontario.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a versé à l'Institut un financement de 6 980 \$ (11 832 \$ en 2023). L'Hôpital a également fourni des fonds totalisant 150 \$ (150 \$ en 2023) pour certaines dépenses de fonctionnement de l'Institut. Ces dépenses sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

Au 31 mars 2024, l'Hôpital détenait une créance opérationnelle de l'Institut s'élevant à 8 335 \$ (2 266 \$ en 2023).

De plus, au cours de l'exercice, l'Hôpital a loué des locaux à l'Institut à un coût de 78 \$ (87 \$ en 2023) et avait un solde de loyer payé d'avance de néant \$ (6 \$ en 2023) à la fin de l'exercice.

e) Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (« ALREO »). L'ALREO a pour but d'offrir des services de laboratoire spécialisés à 16 hôpitaux membres selon la méthode du coût des services.

Au 31 mars 2024, l'Hôpital détenait un intérêt économique de 14 823 \$ (11 002 \$ en 2023) d'un montant total de l'actif net de 25 381 \$ (19 005 \$ en 2023).

Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait une subvention pour immobilisations corporelles à recevoir de l'ALREO de 1 594 \$ (2 374 \$ en 2023) concernant la construction d'un laboratoire régional et les investissements dans les immobilisations. L'Hôpital avait aussi un frais payés d'avance de 236 \$ (débiteur opérationnel à recevoir de 1 768 \$ en 2023).

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

18. Organismes apparentés (suite)

f) Sociétés auxiliaires et Association

L'Hôpital a un intérêt économique dans les Auxiliaires de l'Hôpital d'Ottawa (la « Société auxiliaire ») et dans l'Association des bénévoles du Centre de réadaptation (l'« Association »). L'objectif de la Société auxiliaire et de l'Association reste le même : il vise à recueillir et à recevoir des fonds qui seront affectés à divers programmes et projets d'immobilisations de l'Hôpital et de ses fondations connexes. La Société auxiliaire et l'Association sont des entités exonérées d'impôt. La Société auxiliaire a été créée en vertu des lois de l'Ontario. Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait une créance de 92 \$ (71 \$ en 2023) auprès de la Société auxiliaire.

g) Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc.

L'Hôpital est membre fondateur des Services de linge hospitaliers de la région d'Ottawa Inc. (« SLHRO »). SLHRO a pour but de fournir des services de blanchisserie aux hôpitaux membres selon la méthode du coût de service.

Au 31 mars 2024, l'Hôpital détenait un intérêt financier de 12 732 \$ (11 295 \$ en 2023) sur l'actif net total de 23 325 \$ (20 600 \$ en 2023).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, l'Hôpital a versé 8 869 \$ (7 524 \$ en 2023) aux SLHRO pour des services de lingerie. Ces sommes sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état non consolidé des résultats.

h) Services d'approvisionnement de santé Champlain

L'Hôpital est l'un des membres fondateurs des Services d'approvisionnement de santé Champlain (« SASC »). Le SASC a été créé pour mettre en application la collaboration de services partagés parmi les divers hôpitaux de la région Champlain, ce qui permettra d'intégrer des opérations d'approvisionnement, d'acquisition et de logistiques au sein de la région.

Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait un montant à payer de 52 \$ (35 \$ en 2023) au SASC pour les dépenses payées par les SASC au nom de l'Hôpital. Ces dépenses sont constatées à titre de fournitures et autres charges à l'état consolidé des résultats.

Le 30 mars 2023, conformément à l'entente d'adhésion, l'Hôpital a donné un avis écrit de son intention de se retirer volontairement des SASC à compter du 31 mars 2024 et n'est plus membre des SASC depuis le 1^{er} avril 2024.

i) Organismes apparentés de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

En raison de son intérêt avec l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, l'Hôpital d'Ottawa est lié aux entités suivantes, tel que décrit ci-dessous :

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

18. Organismes apparentés (suite)

- i) Organismes apparentés de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (suite)
 - i) Société de recherche de l'Institut de cardiologie d'Ottawa

La Société a été constituée sans capital-actions conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but lucratif*. Le mandat de la Société consiste à exercer des activités de collecte de fonds, et à faire l'acquisition, à solliciter ou à recueillir des fonds en vue du maintien des activités des laboratoires et d'un centre de recherches. La Société est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt conformément au paragraphe 149(1)) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En outre, la Société est classée à titre d'entreprise sans but lucratif aux fins de la recherche scientifique et du développement expérimental, au sens défini dans le paragraphe 149(1)) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Institut a une participation dans la Société. Un montant de 7 174 \$ (103 \$ en 2023) se rapportant aux projets de construction et à d'autres frais engagés au nom de la Société est comptabilisé dans les débiteurs. Un montant de 2 267 \$ (26 737 \$ en 2023) se rapportant aux charges salariales et à d'autres coûts des activités de soutien engagés par la Société est comptabilisé dans les créditeurs. Ces montants ne portent pas d'intérêt, et leur remboursement ne fait l'objet d'aucune modalité particulière.

Au cours de l'exercice, l'Institut a versé 8 318 \$ (29 595 \$ en 2023) à la Société à titre de financement de base pour soutenir la recherche. Ces montants sont comptabilisés dans les salaires, les fournitures et les autres charges, dans l'état des résultats.

La Société fournit gratuitement des services de gestion de la paie à l'Institut pour un groupe restreint d'employés. Tous les coûts liés à la rémunération et aux avantages sociaux sont remboursés mensuellement par l'Institut. Au cours de l'année, un total de 9 952 \$ (9 769 \$ en 2023) en salaires et avantages sociaux a été remboursé à la Société par l'Institut.

Ces opérations sont considérées comme faisant partie du cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

18. Organismes apparentés (suite)

- i) Organismes apparentés de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (suite)
- ii) Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa

La Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but lucratif*. Elle coordonne et fait la promotion d'activités de financement et de collecte de fonds en vue de soutenir et de financer la recherche, les soins au patient, la sensibilisation et d'autres activités en lien à la santé cardiovasculaire de l'Institut et de la Société de recherche de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (la « Société »). La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, elle est exonérée d'impôt conformément au paragraphe 149(1)) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa détient un intérêt économique dans la Fondation, étant donné que la Fondation détient des ressources utilisées au profit de l'Institut.

Un montant de 135 \$ (148 \$ en 2023) est comptabilisé dans les subventions à recevoir pour immobilisations corporelles. Un montant de 32 700 \$ (néant \$ en 2023) est comptabilisé dans les créateurs dus à la FICUO.

Au cours de l'exercice, l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a comptabilisé une somme de 1 015 \$ (1 139 \$ en 2023) qui lui a été versée par la Fondation, à l'appui de programmes cliniques, d'achats de matériel et de programmes d'immobilisations.

L'Hôpital dispose, sous la forme d'une sûreté de deuxième rang sur tous ses biens personnels, d'une facilité de crédit que la Fondation de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa a conclue avec la Banque Royale du Canada, qui se compose d'une facilité à taux fixe (10 000 \$). La facilité à taux fixe affiche un solde de 4 291 \$ (5 301 \$ en 2023) et viendra à échéance le 31 janvier 2028; elle porte intérêt au taux de 2,10 %, lequel a été fixé au moyen d'un contrat de SWAP à terme.

- iii) Anciens patients et auxiliaires

L'Institut est aussi lié à l'Association des anciens patients de l'Institut de cardiologie (les « Anciens ») et aux Auxiliaires bénévoles de l'Institut de cardiologie (les « Auxiliaires »). L'objet de ces deux organismes est de recueillir et de recevoir des fonds au bénéfice de différents programmes et projets d'immobilisations de l'Institut, de la Société et de la Fondation. Les Anciens et les Auxiliaires sont des entités exonérées d'impôt qui ont été créées en vertu des lois de l'Ontario.

Ces opérations entre apparentés sont considérées comme faisant partie du cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

19. Engagements, éventualités et garanties

- a) La nature des activités de l'Hôpital est telle qu'il y a habituellement toujours des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2024, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et l'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.
- b) Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'avait été faite au 31 mars 2024.
- c) Dans les limites permises par la loi, l'Hôpital indemnise ses administrateurs et dirigeants, présents et passés, à l'égard de certaines réclamations dont ils peuvent faire l'objet en raison des services qu'ils ont fournis à titre d'administrateurs ou de dirigeants. L'Hôpital a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants qui peut être utilisée dans certains cas. La nature et la probabilité des réclamations empêchent l'Hôpital de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. L'Hôpital estime qu'il y a très peu de risques que de telles réclamations lui occasionnent des frais importants et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés à l'égard de ces garanties d'indemnisation.
- d) Au 31 mars 2024, l'Hôpital possédait un terrain contaminé, mais n'avait pas comptabilisé de passif pour les coûts d'assainissement, car la probabilité et l'évaluation de ces coûts ne sont pas déterminables à ce moment.
- e) L'Hôpital a comptabilisé des coûts de 195 636 \$ (89 581 \$ en 2023) pour les immobilisations en cours dans les immobilisations corporelles au 31 mars 2024 et de 86 400 \$ (11 791 \$ en 2023) par rapport au garage de stationnement du projet d'aménagement du nouveau campus. Le coût d'achèvement estimatif de ces immobilisations est de 291 568 \$ (72 621 \$ en 2023) et de 195 833 \$ (320 830 \$ en 2023) par rapport au garage de stationnement du projet d'aménagement du nouveau campus.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

19. Engagements, éventualités et garanties

- f) L'Hôpital est un membre du Centre des sciences de la santé Ottawa. Le Centre des sciences de la santé a été créé pour veiller à la surveillance et à l'orientation de l'entretien des biens-fonds où se situent l'Hôpital d'Ottawa, le Centre hospitalier pour enfants de l'Est de l'Ontario, l'Université d'Ottawa et le Centre de traitement pour enfants d'Ottawa.

En tant que membre du Centre des sciences de la santé Ottawa, l'Hôpital est partie à un accord d'énergie thermique (AET) avec Trans/Alta Corporation pour l'achat d'énergie thermique pour le chauffage et l'humidification de l'Hôpital. En 2022, l'AET a été modifié et prolongé de sorte qu'il sera maintenant en vigueur du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2033.

- g) L'Hôpital, en collaboration avec le ministère de la Santé de l'Ontario, a entrepris un projet majeur de réaménagement des immobilisations, en vue de construire un nouveau campus pour l'Hôpital d'Ottawa. Le nouveau campus permettra à l'Hôpital d'offrir des installations médicales, universitaires et de recherche à la fine pointe, afin de répondre aux besoins croissants en matière de soins de santé des citoyens d'Ottawa et des communautés environnantes. En février 2024, l'Hôpital d'Ottawa (HO) et Infrastructure Ontario (IO) ont signé un accord relatif à la phase d'aménagement dans le cadre duquel l'HO, les IO, The Ottawa Hospital Build Partners, une coentreprise de PCL et Ellis Don (« PCL/ED »), et le ministère de la Santé de l'Ontario travailleront en collaboration pour finaliser la conception, la tarification et le calendrier de ce qui deviendra l'un des hôpitaux universitaires et de soins de courte durée les plus modernes, accessibles et durables au Canada.
- h) L'Hôpital d'Ottawa et Hydro Ottawa ont conclu un partenariat, marqué par la signature d'un protocole d'entente, pour construire une centrale de services publics écoénergétique qui appuiera non seulement le nouvel hôpital de pointe, mais contribuera également à l'avancement de la production d'énergie durable à Ottawa. L'entente témoigne d'un engagement à aller de l'avant avec les phases de planification et de construction de la nouvelle installation.
- i) Dans le cours normal de ses activités, l'Hôpital participe à certaines négociations liées à l'emploi et à d'autres questions, et il a comptabilisé des charges à payer en se fondant sur l'estimation par la direction des montants de règlement potentiels lorsque ces montants peuvent être raisonnablement déterminés et sont jugés susceptibles de se produire.
- j) Le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de l'Ontario a déclaré nulle et sans effet la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*, connue sous le nom de projet de loi 124. Le 29 décembre 2022, la province de l'Ontario a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure, mais le gouvernement n'a pas demandé de sursis d'exécution de la décision. Cette décision a entraîné des dispositions de modification qui exigeaient une reprise des négociations avec certains groupes syndicaux sur la rémunération pour les années qui étaient auparavant plafonnées par la loi. L'Hôpital a comptabilisé des passifs en fonction des montants de règlement subséquents et de l'estimation par la direction des montants de règlement potentiels.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

19. Engagements, éventualités et garanties

j) (suite)

Au cours de l'exercice, le ministère de la Santé de l'Ontario a versé des fonds à l'Hôpital pour compenser en partie le coût des rajustements rétroactifs et l'incidence de l'exercice en cours sur les salaires et les traitements. Le financement reçu à l'égard des ajustements rétroactifs est présenté séparément dans l'état des résultats non consolidés. Le ministère de la Santé de l'Ontario ne s'est pas engagé à verser un financement supplémentaire pour compenser les coûts supplémentaires liés à l'impact du projet de loi 124.

k) L'Hôpital a conclu des contrats de location-exploitation dont les paiements annuels futurs s'établissent comme suit :

2025	5 130 \$
2026	2 609
2027	937
2028	102
	8 778 \$

20. Ligne de crédit

L'Hôpital possède une ligne de crédit de fonctionnement renouvelable de 24 000 \$ (24 000 \$ en 2023) auprès de l'un de ses banquiers d'affaires, dont aucun montant n'avait été prélevé au 31 mars 2024 et 2023. Cette ligne de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel moins 0,75 %.

L'Hôpital a une limite de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2023) pour l'émission d'une lettre de crédit, dont 8 648 \$ ont été utilisés au 31 mars 2024 (1 900 \$ en 2023).

L'Hôpital a également conclu une entente de prêt de découverts de 400 \$ (400 \$ en 2023) auprès de l'un de ses banquiers d'affaires aux fins du financement d'une lettre de crédit pour la Ville d'Ottawa. Ce prêt de fonctionnement est remboursable sur demande, porte intérêt au taux préférentiel moins 0,75 % et est garanti par un accord général de sécurité. Le montant actuel prélevé sur cette facilité est néant \$ aux 31 mars 2024 et 2023.

L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

21. Partenariats public-privé

Le 20 février 2024, l'Hôpital et Infrastructure Ontario (« IO ») ont signé un accord relatif à la phase d'aménagement (« APA ») avec PCL/ED pour la construction d'un nouvel hôpital à la fine pointe de la technologie (le « New Civic Hospital » ou le « projet »). Le New Civic Hospital est conçu et construit dans le cadre d'une approche progressive de partenariat public-privé (PPP) (et plus précisément, au moyen du modèle Conception-Construction-Financement-Maintenance ou CCFM), qui vise à favoriser le développement collaboratif avec tous les partenaires. L'Hôpital continue de collaborer avec IO, le ministère de la Santé de l'Ontario et PCL/ED pour finaliser la conception, la tarification, le calendrier, les paramètres de risque et les exigences du projet. Une fois ces exigences satisfaites, l'Hôpital s'attend à conclure une entente de projet à prix fixe avec PCL/ED.

Au 31 mars 2024, l'Hôpital avait comptabilisé des immobilisations de 18 318 \$ au titre des coûts de conception conformément à l'APA, y compris une retenue de 1 832 \$.

Le ministère de la Santé de l'Ontario a fourni un financement de 16 486 \$ qui a été comptabilisé à titre d'apports en capital reportés au 31 mars 2024.

22. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2023 ont été reclassées de sorte que leur présentation soit conforme celle des états financiers de 2024.